

REGLEMENT PARTICULIER

11^{ème} RALLYE NATIONAL VHC de VENASQUE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	1 Mars 2024
Ouverture des engagements :	1 Mars 2024
Clôture des engagements :	1 Avril 2024
Parution du carnet d'itinéraire :	7 Avril 2024
Dates et heures des reconnaissances :	7 et 8 Avril 2024 de 0h00 à 23h59
	12 Avril 2024 de 0h00 à 23h59
Vérifications administratives les :	13 Avril 2024 de 6h45 à 9h45 Lieu : CARPENTRAS au Marché Gare
Vérifications techniques les :	13 Avril 2024 de 7h00 à 10h00 Lieu : CARPENTRAS au Marché Gare
Heure de mise en place du parc de départ le :	13 Avril à 7h30 Lieu : ALTHEN des PALUDS place de l'église
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	13 Avril 2024 à 9h30 Lieu : CARPENTRAS au Marché Gare
Publication des équipages admis au départ le :	13 Avril 2024 à 10h45 au Marché Gare
Publication des heures et ordres de départ le :	13 Avril 2024 à 10h45 au Marché Gare
Briefing des pilotes :	Remis au vérification administrative
Départ de :	ALTHEN des PALUDS place de l'église le 13 Avril 2024 à 11h30
Arrivée à :	PERNES LES FONTAINES à Intermarché le 13 Avril 2024 à 18h28
Publication des résultats partiels le :	13 Avril 2024 à 00h30 au Marché Gare sur le podium
Départ de :	PERNES LES FONTAINES à Intermarché le 14 Avril 2024 à 8h00
Arrivée à :	CARPENTRAS au Marché Gare le 14 Avril 2024 à 14h52
Vérification finale le :	14 Avril 2024 à 14h52 au Garage de la Nesque à VENASQUE
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye le :	14 Avril 2024 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent à CARPENTRAS affichage au podium
Remise des prix le :	14 Avril 2024 à 17h00 Lieu : CARPENTRAS au Marché Gare

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Vauclusien organise les 13 et 14 Avril 2024 le 11^{ème} Rallye National VHC de Venasque en qualité d'organisateur administratif. Ce rallye sera jumelé au 34^{ème} Rallye National de Venasque et empruntera le même parcours.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur le 22/02/2024 sous le numéro 15 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 169 en date du 23/02/2024.

Organisateur Administratif

ASAC Vauclusien

Président : Gilles LARGAUD

ZI de Courtine

185, Route des Rémoleurs

84090 AVIGNON

Téléphone : 06 28 54 07 53

Mail : asacvauclusien@orange.fr

Organisateur technique

Ecurie Insula

Président : Kevin GUIDARELLI

Président Délégué : Michel MERY

Chez Gérard JEAN

1738 Route de l'appié

84210 VENASQUE

Téléphone : 06 26 04 63 95

Mail : ecurieinsula@yahoo.fr

Le secrétariat du rallye est au siège de l'organisateur technique, ainsi que sa permanence jusqu'au vendredi 12 avril 2024.

Le comité d'organisation est l'organisateur technique soit l'écurie insula avec son président Kevin GUIDARELLI, et les membres de celle-ci.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA	Gérard FOURNIER Licence n°131394
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Paul POCHON..... Licence n°1793
Commissaires Sportifs	Marie RICHARD Licence n°49602 George POUQUINE..... Licence n°20225 Gérard GHIGO Licence n°1967 Robert RICHARD..... Licence n°44762 Jacques GAUTIER..... Licence n°35196
Directeur de Course	Jean-Louis VATON Licence n°5493
Directeur de Course VHC, VHRS	Yannick BARDIN..... Licence n°46622
Directeur de Course nouveau départ	(Attente Additif Organisation) Licence n°
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	Paul RUBINO..... Licence n°118002 Jean-Pierre BERTOS..... Licence n° 3535 Marc CIER Licence n°2942
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Philippe BLANC..... Licence n°38131 Jean-Pierre FORESTELLO Licence n°11620 Christophe BIAGIONI Licence n°169294 (Attente Additif Organisation) Licence n° Céline PEQUEUX..... Licence n°227105 Christian MANGEMATIN Licence n°6507
Commissaire Technique responsable	Joël ROQUE Licence n°3713
Commissaires Techniques adjoints	Lismon LAMBERT Licence n°3582
Commissaires Techniques adjoints stagiaire	Philippe BLANC..... Licence n°38131
Commissaires Techniques VHC	Patrick CHERREAU Licence n°23731
Commissaire Technique responsable nouveau départ	Stéphanie DAZY Licence n°225383 (Attente Additif Organisation) Licence n°
Médecin chef	Elisabeth BASSOTTI..... Licence n°196336
Médecin	Patrick HARDY Licence n°233379
Médecin	Isabelle FORESTELLO Licence n°138486
Chargés des relations avec les concurrents responsable	Aline LARGAUD Licence n°6929
Chargés des relations avec les concurrents	Elisabeth BASSOTTI..... Licence n°196336
Chargé des relations avec la presse	(Attente Additif Organisation) Licence n°
Chargés des relations avec les concurrents VHC, VHRS	(Attente Additif Organisation) Licence n°
Speaker	(Attente Additif Organisation) Licence n°
Chronométrateurs	(Attente Additif Organisation) Licence n° (Attente Additif Organisation) Licence n° (Attente Additif Organisation) Licence n° (Attente Additif Organisation) Licence n° (Attente Additif Organisation) Licence n° (Attente Additif Organisation) Licence n° (Attente Additif Organisation) Licence n°

1.2P. ELIGIBILITE

Le 11^{ème} Rallye National VHC de Venasque compte pour le Challenge de la Ligue Régionale Provence Alpes Côte D'Azur des rallyes 2024.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, par mail, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Attention les vérifications seront ponctuées par un CH Adm et CH Tech.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye doit adresser à GUIDARELLI Kevin 18 Rue de la Gardette 13690 GRAVESON (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le1 Avril 2024

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures maximum. Toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 125 voitures pour les trois rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :450 €
- sans la publicité facultative des organisateurs :900 €

Lors des Vérifications Administrative, si un équipage est 100% licencié à l'ASAC Vauclusien, nous lui rembourserons par chèque la somme de 20€. (Hors licences TPNR)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement sur le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National de Venasque représente un parcours de 374,980 km.

Il est divisé en deux étapes et quatre sections.

Il comporte dix épreuves spéciales d'une longueur totale de 119,830 km.

Les épreuves spéciales sont :

- Murs (Monté) d'une longueur de 7,830 km à parcourir deux fois.
- Col de la liguière d'une longueur de 9,740 Km à parcourir deux fois.
- St Hubert/Méthamis d'une longueur de 14,730 Km à parcourir deux fois.
- Venasque d'une longueur de 4,700 km à parcourir deux fois.
- Col de la ligne d'une longueur de 14,830 km à parcourir deux fois.
- Murs (Descente) d'une longueur de 8,090 Km à parcourir deux fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".



6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de trois. Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures stipulé dans la rubrique programme et horaire ci-dessus. Les road books seront à récupérer au siège de l'Ecurie Insula les 6 et 7 Avril 2024 de 8h00 à 17h00 au 1738 Route de l'apié, 84210 VENASQUE, ainsi que le 12 Avril de 8h00 à 12h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Les concurrents ayant terminé le rallye seront récompensés par un trophée.

La remise des prix se déroulera le dimanche 14 avril 2024 à 17h00 au Parc Fermé d'Arrivée, situé Marché Gare CARPENTRAS 2300 Chemin de Gens 84200 CARPENTRAS.